ottps://www.assemblee-nationale.fr/dvn/15/questions/OANR5I.150F36738



15ème legislature

Question N° : 36738	De M. Olivier Dassault (Les Républicains - Oise)				Question écrite
Ministère interrogé > Retraites et santé au travail			Ministère attributaire > Retraites et santé au travail		
Rubrique >accidents du travail et maladies professionne		Tête d'analyse >Exposition d'un chef d'entreprise à une maladie professionnelle		Analyse > Exposition d'un chef d'entreprise à une maladie professionnelle.	
Question publiée au JO le : 02/03/2021 Question retirée le : 09/03/2021 (fin de mandat)					

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre du travail, de l'emploi et de l'insertion, chargé des retraites et de la santé au travail, sur l'exposition des chefs d'entreprise à une maladie professionnelle. Comme les salariés, les travailleurs indépendants, les artisans commerçants et les professionnels libéraux sont susceptibles d'être exposés à des risques durant l'exercice de leur activité professionnelle qui peuvent avoir des effets sur la santé. Il souhaite connaître le type de soutien auxquels peuvent prétendre les chefs d'entreprise.